

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique St-Martin**

<https://www.cadre21.org/membres/8a062ac01165ce9efca72c84>

Date d'obtention : 2020-10-26 19:56:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut se référer à la trousse sexto, faire le questionnaire avec la victime, regarder si c'est une situation impulsive ou malveillante pour déterminer la suite des interventions. Si c'est le cas confisquer le cellulaire et appeler la police. À notre école nous avons une responsable de l'encadrement disciplinaire donc je ferai l'intervention avec elle probablement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus à l'affût des étapes à faire si je me retrouve dans une situation de texto que ce soit une victime, un jeune qui dénonce ou le jeune qui l'a fait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Regarder le contexte de la situation et intervenir de la bonne façon dépendant du rôle de l'élève, être en prévention et informer des lois les élèves que je rencontre.